L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI. 29 MAI 1888.

PETITES ANNONCES.

PENSION—Grandes chambres bien aérées, à $1.50, $2 et $3 la semaine; pension, $3.50; dans une famille française, 216 Bourbon, entre Dumaine et St-Philippe. 4avril—2m†

A. B. Philips, notaire, 5 Coml. Place, peut prêter sur hypothèque de $60 à $90,000. 29 déc—6m

A VENDRE.

A VENDRE—Une résidence confortable avec jardin sur l'avenue St-Bernard, au pied de la rue Villeré, 3e district, connue comme la propriété Blanchard. Conditions très raisonnables. RICHARD TERRELL, coin des rues Magazine et Robin, 1er district. 27 mai—1 sem

DEMANDES.

ON demande—Au No 421 rue Prytania, coin Huitième, une bonne d'enfants. Inutile de se présenter sans les meilleures recommandations. 27mai—3f

ON demande, pour une petite famille, une cuisinière blanche munie de bonnes recommandations. S'adresser 314 rue St Charles, coin Clio. 26 mai—3f

Avis de présentation de Bills.

AVIS est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'un bill sera présenté à la session de l'Assemblée Générale de l'Etat, pour obtenir l'autorisation de poursuivre l'Etat de la Louisiane dans la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, pour paiement de ce que l'Etat doit au soussigné. WM. DUBBRIDGE. 29mai—5f en 30 j.

28 mai 1888. AVIS est ici donné qu'une application sera faite à la session actuelle de la Législature pour décréter une loi pourvoyant aux voies et moyens de drainer, paver, etc., la Nouvelle-Orléans, et créant un Bureau dans ce but; Bureau qui sera revêtu du pouvoir d'imposer un assessment de la façon et pour l'objet indiqués. La nouvelle loi abrogera toutes les anciennes qui seront en conflit avec elle. 29 mai—7f en 30 j

AVIS est par le présent donné qu'il sera présenté à la Législature d'Etat de 1888 un bill pour faire rembourser par le Trésor d'Etat de l'argent qui appartient aux héritiers de James Ogilvie. JOHN McDOUGALL, Agent. 20 mai—5 f en 30 j

AVIS—Application sera faite à la Législature, conformément à l'Article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, pour le paiement de marchandises prises pour l'usage de l'Etat. 19mai—5f en 30 jrs S. Z. RELF.

Mairie de la Nouvelle Orléans, Hôtel de Ville, 18 mai 1888.

AVIS est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, que la Ville de la Nouvelle-Orléans s'adressera à l'Assemblée Générale de la Louisiane pour obtenir l'adoption d'une loi qui fasse un don à ladite ville dans l'intérêt du drainage public, des terres marécageuses, propriétés vagues et inconnues, dans les limites municipales, saisies pour taxes. JOS. A. SHAKESPEARE, Maire. 18 mai—5 f. en 30 j.

AVIS d'une loi spéciale.—Avis est par le présent donné que les soussignés s'adresseront à la Législature pour l'adoption d'une loi qui les autorise à instituer une action contre l'Etat de la Louisiane. HORNOR & BENEDICT, En liquidation. 13 mai—13 22 29 mai—5 13 juin.

Salon du Maire de la Nouvelle-Orléans, Hôtel de Ville, 9 mai 1888.

AVIS est ici donné conformément à l'Article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane de l'intention de la Ville de la Nouvelle-Orléans, de s'adresser à l'Assemblée Générale de la Louisiane pour la passation d'un acte amendant et décrétant à nouveau l'acte No 98 de 1880 et l'acte No 13 de 1884 relatifs au Bureau des Commissaires de Jury pour la paroisse d'Orléans, en vertu desquels le dit Bureau fonctionne. JOS. A. SHAKESPEARE, Maire. 11 mai—5f en 30 j

AVIS—Nlle-Orléans, 7 mai 1888.—Avis est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat, qu'un bill sera présenté à la prochaine session de l'Assemblée Générale de cet Etat, pour pourvoir à une protection plus efficace de la vie et des propriétés contre les dangers de l'électricité,—pour pourvoir aussi à la nomination d'une commission de voies et moyens (subway), pour en définir les devoirs et tout régler en vue du but proposé. 9 mai—5 f. en 30j.

AVIS est ici donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de la Louisiane, qu'à la prochaine session de l'Assemblée Générale de cet Etat, un bill sera introduit pour amender et repasser la Section 7 de l'acte No 45 de 1880, organisant les Cours de Cité de la Nouvelle-Orléans et Code of Practice Art. 1085, afin de permettre à ces Cours de procéder à l'instruction d'affaires à l'heure fixée. 2 mai—5 f en 30 j.

AVIS est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution, que le Bureau de Liquidation de la Dette de Ville, dans le but de réduire la dette capitalisée de la ville par la substitution de nouveaux bons portant un plus faible intérêt, et, autant que cela sera possible, de rendre uniforme la dette capitalisée de ville au lieu des différentes catégories de bons qui existent maintenant, et pour d'autres fins ci-après indiquées, s'adressera à l'Assemblée Générale, à sa prochaine session, pour faire voter une ou plusieurs lois répondant aux fins suivantes:

1° Pour autoriser la Ville de la Nouvelle-Orléans, par l'entremise du Bureau de Liquidation, à émettre des bons de la ville jusqu'à concurrence du montant nécessaire, comme ci-dessus, payables à 30, 40 et 50 ans d'échéance, ou à telles époques qui seront jugées convenables, portant intérêt à 5 pour cent par an au plus. Le montant des bons à émettre, le taux d'intérêt qu'ils porteront et les échéances devront être stipulés dans la loi; les bons devront également être vendus et placés par le Bureau de Liquidation à des conditions prescrites par la dite loi, mais jamais au-dessous du pair. Le produit de la vente sera uniquement et exclusivement affecté au rachat des bons légitimes actuels de la ville de la Nlle-Orléans, maintenant en mains tierces, qui peuvent être appelés et rachetés en vertu des lois actuelles, ou des bons qu'il s'agit d'émettre à propos d'acheter avec le produit des nouveaux bons qu'il s'agit d'émettre, et en vertu de tels règlements et de telles conditions qui seront fixés.

2° Pour autoriser la ville de la Nlle-Orléans, par l'entremise du Bureau de Liquidation, à émettre des bons de la ville jusqu'à concurrence du montant suffisant dans ce but, payables à 30, 40 et 50 ans, ou à telles époques que l'on jugera convenables, portant intérêt à raison de 5 pour cent par an au plus. Le montant des bons à émettre, le taux d'intérêt qu'ils porteront et les échéances devront être stipulés dans la loi; les bons devront être uniquement et exclusivement employés par le Bureau de Liquidation à être échangés contre des bons valides actuellement existant de la ville de la Nlle-Orléans, que l'on jugera convenable de retirer en les échangeant contre ces nouveaux bons qu'il s'agit d'émettre, en vertu de tels règlements et de telles conditions que la loi fixera. La taxe garantie maintenant aux porteurs de bons, ainsi que tous leurs droits, en vertu des lois actuelles, seront maintenus dans toute leur vigueur pour le paiement des nouveaux bons à émettre en vertu de la législation proposée.

3° Pour autoriser le Bureau de Liquidation à vendre toutes les propriétés qui lui reviennent en vertu des lois actuelles, et pour rappeler ou modifier les restrictions apportées maintenant au pouvoir du Bureau d'opérer de pareilles ventes. 1er mai—1. 7. 14. 21. 28. 30.

AVIS est donné par les présentes qu'on s'adressera à la prochaine session de la Législature à l'effet de faire passer une loi pour amender les clauses 19me et 20me de la section 23me de la loi No 136 de l'année 1880, relatives à la commission du shérif civil de la paroisse d'Orléans sur les ventes effectuées par lui et sur toutes sommes collectées en vertu d'un writ de fieri facias ou de tout autre writ. 6 mai—8 15 22 29—5 juin

CONFORMEMENT à l'article 48 de la Constitution, avis est par le présent donné qu'un bill sera présenté à la prochaine session de l'Assemblée Générale de cet Etat, pour canceler la présente enrégistration des votants dans la paroisse d'Orléans, et pourvoyant un nouvel enregistrement des votants dans la dite paroisse, et de la manière et de la façon de tenir les élections dans la dite paroisse, et prescrivant les pénalités pour les violations des dites lois.

Aussi, un acte pour mieux définir les pouvoirs et les devoirs du Conseil et des officiers de la ville de la Nouvelle-Orléans, et imposant des limitations additionnelles.

Aussi, un acte pourvoyant un système de police efficace, et pour l'appointement d'un Bureau de Commissaires de Police dans la ville de la Nouvelle-Orléans, définissant ses devoirs et pouvoirs. 6 mai—6.13,20,27—juin 5

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Ph. Hoelzel Jr. & Co. et als. vs. leurs créanciers—No 24.124.—Division C.—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires, sous la raison sociale de Ph. Hoelzel Jr & Co. et de Philip Hoelzel Jr. et Claude M. Pasquier individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Theodore A. Bakewell, notaire en cette ville, le LUNDI 4me jour de juin 1888, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être présentées, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 18 mai 1888. (Signé) F. A. MONROE, juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN Député Greffier. 19mai—3f au 4juin.

Bureaux des percepteurs de taxes d'Etat, paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1887,

Avis aux acheteurs de propriété sous l'acte No 82 de 1884 et aux personnes dont les propriétés ont été vendues à l'Etat pour taxes non payées de 1880 et les années subséquentes:

Attendu qu'un grand nombre de personnes qui ont acquis des propriétés sous l'Acte No 82 de 1884, ayant assumé et promis de payer les taxes, frais, etc., dûs sur les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes, et ne s'étant pas conformées aux conditions de la vente, et la même propriété ayant été vendue à l'Etat pour les taxes non payées de 1880 et les années subséquentes, et comme le délai dans lequel les dits paiements pouvant être faits et la propriété rachetée expirera bientôt, avis est par le présent donné aux acquéreurs sous le dit acte et à toutes les autres personnes dont la propriété a été vendue à l'Etat pour les taxes de 1880 et les années subséquentes qu'à moins que la dite propriété ne soit rachetée dans les trente jours qui suivront cette date, le droit de payer les dites taxes, etc., et de rachat de la propriété expirera et conformément aux instructions reçues de l'Auditeur des Comptes Publics, possession sera prise de toutes les dites propriétés et les loyers et les revenus seront collectés et versés dans la Trésorerie de l'Etat.

JAMES D. HOUSTON, Percepteur de taxes d'Etat, District supérieur. No 77 rue Carondelet.
CHAS. CAVANAC, Percepteur de taxes d'Etat, District inférieur. No 203 rue Canal.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Trimestriels ont lieu en Mars, Juin, Septembre et Décembre

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, à plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage Trimestriel, à l'ACADÉMIE DE MUSIQUE, NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 12 JUIN 1888.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS.

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300	30,000
100 Lots de $200	20,000

PRIX TERMINAUX.

1,000 Lots de $100, soit	$100,000
1,000 Lots de $100	100,000
3,136 Lots se montant à	$1,055,000

Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adressez à

M. A. DAUPHIN, Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Succession de Pierre Macou.

Vente par l'exécuteur.

SAMEDI, le 9 juin 1888, à 10 1/2 heures A. M., je procéderai à vendre à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Division D. de la Cour Civile pour la paroisse d'Orléans, en date du 14 mai 1888:

1° Un lot de comptes ouverts dûs au défunt d'après la liste détaillée qu'on peut examiner au bureau de P. E. Théard & Sons, avocats, 54 rue du Camp.

2° Une action payée en plein du capital de la compagnie Pelican Brewing, de cette ville.

Conditions comptant.
CHAS. F. WEISZ, Exécuteur testamentaire. 29 mai—29—Juin 2, 8.

A. Prados Jr. vs. Joseph Bandide.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, No. 10,184.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à l'encoignure St Pierre et Marais dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 9 juin 1888, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, stoves, faïence, ferblanterie, compteirs, etc., d'après un inventaire enregistré en mon bureau, saisi dans l'affaire ci-dessus.
ALFRED BARNES, Constable de la Deuxième Cour de Cité. 29 mai—29—5 9 juin

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—H. P. Poupart vs. Ses Créanciers—No 24,188—Div. B.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Hamilton P. Poupart soit et est, par le présent, acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant George M. Barnett, Esq., notaire public en cette ville, le MERCREDI, 6me jour de mai 1888, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nlle-Orléans, 21 mai 1888. (Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN. Député Greffier. 22 mai—3f au 6 juin

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Mme Regina Heyem vs ses créanciers—No 24,172—Division —Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de la pétitionnaire Mme Regina Santer, veuve de Léon Heyem, soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero jr, notaire, en cette ville, le VENDREDI, 29ème jour de juin 1888, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et en attendant, que toutes procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens de ladite pétitionnaire soient suspendues, et que Lionel Adams, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 23 mai 1888. Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier. 25 mai—3f au 29 juin

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Charles Gaulon vs ses créanciers—No 24,068 Division E.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Charles Gaulon soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Alphonse Philips, notaire, en cette ville, JEUDI, le 31me jour de mai 1888, à 11 h. a. m., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, pour nommer un syndic, et voter sur toutes autres affaires qui pourraient se présenter devant eux et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 16 mai 1888. (Signé) ALBERT VOORHIES, juge.
Pour copie conforme. JAS. D. RANKIN, Député greffier. 17 mai—3f au 31 mai

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Marie Clémence Mandies, femme de Jacques Plaisent.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 1,640—Divison E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jacques Plaisent, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier. 24 mai—24 29—2 juin

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Paul Bacas vs. Peter McDermott.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 23,912. En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et la Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Foucher, Girod et Lafayette, désigné comme lot deux sur un plan fait par Louis H. Pilié, voyer, en date du 29 avril 1871, un croquis conforme au dit plan est annexé à un acte de vente de Valentine Heemann et autres à Michael Lyons, pardevant Edward G. Gottschalk, notaire, le 16me jour de mai 1871. Conformément au dit plan, le dit lot mesure, au pied américain, vingt-six pieds deux pouces de face à la rue Tchoupitoulas, vingt-cinq pieds onze pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de cent deux pieds un pouce et trois lignes sur le côté près du lot numéro un et quatre-vingt-dix-huit pieds un pouce et sept lignes sur le côté près de la rue Lafayette; ensemble avec toutes et particulièrement les bâtisses et améliorations et dépendances qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans. 8mai—8 15 22 29—5 9 juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pierre Labasse vs. Mme Pauline Blanchard, veuve de François Grillaud.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No. 23,833—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 23 juin 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre, située dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Madison, Homer et Monroe, et désignée par le numéro trois sur un croquis certifié du voyer, annexé à un acte de vente d'Armand François Frilot de cette portion de terre, passé pardevant Martin Voorhies, notaire en cette ville, le 25 juillet 1885. Le dit croquis a été dressé par Arthur de Armas, député-voyer de cette ville, en date du 12 avril A. D. 1885. Laquelle portion de terre mesure, au pied américain, trente-deux pieds six pouces et cinq lignes de face à la rue Jackson, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et une ligne, entre lignes parallèles, et toutes les bâtisses et améliorations, droits, voies, servitudes, etc., etc., qui s'y trouvent et qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans. 22 mai—22 29 juin 5 12 19 23

Dix-huitième Etat Annuel —DE— L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1887:

Primes reçues:		
Sur risques de feu		$225,406 98
Sur risques de marine		3,756 82
Sur risques de rivière		3,110 34
		$232,274 14
A ajouter, primes non acquises de 1886		70,255 00
Primes totales		$302,529 14
A ajouter, intérêts et profits et pertes		27,397 12
Revenus		$329,926 26
A déduire, pertes payées:		
Sur risques de feu	$119,852 81	
Sur risques de marine	7,199 67	
Sur risques de rivière	155 63	
Total des pertes payées	$127,208 11	
Retour de primes et cancellations	5,221 17	
Commissions	35,937 24	
Réassurances	17,869 54	
Licences	1 000 00	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc.	34,406 30	
Déboursés		$221,642 36
Surplus		$108,283 90
Primes non acquises de 1887	$ 60,695 00	
Pertes ajustées et non ajustées	34,000 00	94,695 00
Bénéfice net		$13,588 90

ACTIF.

Argent en caisse	$ 34,753 84
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats	13,912 61
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans	134,910 00
$53,200 Bons à Primes de la Nlle-Orléans (dont $2,100 sont des Drawn bonds)	71,953 00
Primes en voie de recouvrement	12,628 77
Prêts sur hypothèque	42,484 34
Effets à recevoir	3,035 00
Billets à recevoir pour primes	3,421 65
Actions et autres valeurs	12,144 80
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
Total	$358,844 01

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. G. LANAUX, Président.
Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 16 janvier 88. CHAS. G. ANDRY, Notaire. 17 jan—1m

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. B. Benedict vs Mme Agnes Beatty et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,566—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, Rocheblave et Dorgenois, désigné comme lot No 11, formant l'encoignure des rues Gravier et Rocheblave, et mesure, au pied américain, 31 pieds 7 pouces et 1 ligne de face à la rue Gravier, sur une profondeur et face de 120 pieds sur la rue Rocheblave.

Acquis de Patrick Collins par acte passé pardevant Frederick Zengel, notaire, en date du 5 avril 1883.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans. 8mai—8 15 22 29 juin 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un terrain et bâtisses de valeur coin des rues St Charles et Lee Circle, connu comme le No 268 Avenue St Charles.

Léon Joubert vs George W. Roper.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 23,698—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro, dans l'îlet borné par le Tivoli, maintenant Lee Circle, les rues St-Charles, Camp, Calliope et Delord; le dit lot mesure trente cinq pieds huit pouces et trois lignes de face sur le Tivoli maintenant Lee Circle, vingt deux pieds de face rue St-Charles, soixante-cinq pieds six pouces sur la ligne la plus près de la rue Calliope et le divisant du lot numéro deux et cinquante-trois pieds dix pouces sur la ligne du fond: suivant un plan désigné par le numéro cinq, déposé pour référence à l'étude de Octave De Armas, notaire, en date du 30 novembre 1858, marqué propriété de David Siddle, et mesurant suivant un plan de Louis H. Pilié, député-voyer de ville, annexé à un acte de vente à Geo. W. Roper, pardevant Benjamin Ory, notaire, le 20 septembre 1882, la même mesure excepté sur la ligne la plus près de la rue Calliope, où il mesure soixante-quatre pieds six lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans. 8 mai—8 9 15 22 29—juin 5 9.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Luther F. Tower vs. Edward Keenan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 23.665—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 2 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gasquet, anciennement Jackson, Palmyre, Prieur et Johnson et désignés comme lots numéros treize, quatorze, quinze et seize de l'îlet numéro trente sur un plan fait par C. A. Hedin, architecte, en date du 19 mars 1853, et déposé pour référence en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville. Les dits lots treize, quatorze et quinze mesurent chacun vingt sept pieds et six lignes de face à la rue Gasquet, sur une profondeur de cent neuf pieds dix pouces et cinq lignes chacun, entre lignes parallèles, et le dit lot numéro seize forme le coin des rues Gasquet et Johnson et mesure vingt sept pieds sept pouces de face à la rue Gasquet, sur cent neuf pieds dix pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur comme suit: Les lots numéros treize et quatorze, de Mme H. J. Faurie, acte pardevant E. Stringer notaire, le 6 mars 1867; le lot numéro quinze, de la succession S. Zimmerman, le 3 mai 1881, acte pardevant P. Adolphe, notaire; et le lot numéro seize, de Mme James P. Guinault, le 23 février 1882, acte pardevant O. Drouett, notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans. 28avril—28 mai 5 12 19 26 juin 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un lot de terre de valeur avec les bâtisses et améliorations sur l'avenue St Charles, entre les rues Première et Seconde. La rue du fond étant la rue Carondelet.

Union Homestead Association vs David Simon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,779—En vertu d'un writ de saisi et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St Charles, Carondelet, Première et Seconde, désigné comme lot numéro onze de l'îlet numéro cent dix, sur un plan dressé par E. Gotthiel, architecte, en date du 15 mars 1850, et déposé pour référence en l'étude de H. B. Cénas, alors notaire en cette ville; aussi par le même numéro sur un plan fait par L. H. Pilié, voyer, en date du 15 avril 1874 duquel une copie est annexée pour référence à un acte passé pardevant P. C. Cuvillier, ancien notaire en cette ville, le 18 mai 1874. Le dit lot mesure au pied américain, trente pieds de face à la rue St-Charles sur une profondeur de cent cinquante pieds, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans. 8 mai—8 15 22 29—juin 5 9

Succession de Thos. Osborne.

EN VERTU ET CONFORMEMENT A UN ordre de l'honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, Division E, en date du 19 mai 1888, No. 24,003, du dossier de la dite Cour, à moi adressé, je vendrai à l'encan, MERCREDI, 20 juin 1888, à midi, au local No 250 rue Annonciation, pour compte de la succession de Thomas Osborne, les biens immeubles suivants:

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Orange, Annonciation, Pacanier et Richard, étant la portion du fond de deux lots de terre, formant l'encoignure des rues Orange et Annonciation. Les dits lots sont le No 250 rue Annonciation et mesurent 24 pieds de face à la rue Annonciation, sur une profondeur, entre lignes parallèles de 56 pieds 10 pouces et 1 ligne.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, ayant huit chambres y compris la cuisine, etc., cuve, cour briquetée, gaz dans toute la maison.

2° Un certain lot de terre d'une dimension triangulaire, ensemble avec toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chemin du Bayou, Kerlerec, Rocheblave et Dorgenois, mesurant au pied français 192 pieds de face à la rue Chemin du Bayou, 200 pieds de face rue Kerlerec et 48 pieds sur la ligne s'étendant des rues Chemin du Bayou et Kerlerec.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, sept chambres avec un grand corridor, deux cuves, etc.

Conditions—Comptant.
CLARA OSBORNE, Administratrice. 20 mai—20.27—juin 3.10.16.20

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS—No 24,014, Division E.

Dans l'affaire de Jean Marie Laporte demandant une monition.

A tous ceux que cela concerne, salut:

Attendu qu'à une vente publique pour taxes, faite dans la ville de la Nlle Orléans le 18 avril 1887, par Charles Cavanac, collecteur de taxes d'Etat des districts inférieurs de la Nouvelle-Orléans, conformément à l'autorité que lui confère la loi de la législature de l'Etat de la Louisiane, à la session de 1884, loi No 82 approuvée le 10 juillet 1884, pour obtenir le paiement des taxes d'Etat et de ville non payées dues sur les propriétés ci-après décrites pour les années 1877 et 1878, assessées au nom de (inconnu);

Description de la propriété:

1° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Second District de la ville de la Nlle Orléans, désigné comme lot No 5 dans l'îlet No 314, borné par les rues St. Philippe, Ursulines, Rocheblave et Tonti, le dit lot No 5 mesurant 68 pieds sur la rue St. Philippe, sur une profondeur de 100 pieds;

2° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Second District de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 8, dans l'îlet No 314, borné par les rues Rocheblave, St. Philippe, Ursulines et Tonti, le dit lot No 8 mesurant 106 pieds sur la rue Rocheblave, sur une profondeur de 100 pieds;

Attendu que à ladite vente, Jean Marie Laporte est devenu l'acquéreur et l'adjudicataire desdites propriétés, le prix d'achat pour la propriété premièrement décrite étant de cinq dollars, et pour la propriété secondement décrite de vingt un dollars; que le 28 avril 1887, lesdites propriétés ont été transférées audit Jean Marie Laporte, en vertu de deux actes de vente passés pardevant Alphonse Rabouin, notaire, et enregistrés respectivement, conformément à la loi, au bureau des Aliénations de la paroisse d'Orléans, dans le livre 126, folio 659;

Et, attendu que Jean Marie Laporte s'est adressé à cette cour pour une monition ou annonce, conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de la loi No 95 approuvée le 10 mars 1870, connu comme les Statuts Révisés de la Louisiane;

Toutes les personnes intéressées qui ont à faire valoir un droit, un titre ou une réclamation quelconque contre les propriétés ci-dessus décrites, par suite d'une informalité quelconque dans les procédures, de la publication des annonces, de la description des dites propriétés, ou de l'adjudication en vertu de laquelle s'est opérée la vente, ou de toute irrégularité ou illégalité dans les assessments, les avis, les demandes, les annonces, le temps ou la mode de la vente dans laquelle le demandeur est devenu l'acquéreur, ou de tout autre manquement quelconque sont, par les présentes, prévenues, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans d'avoir à déduire dans les trente jours à partir de celui où cette monition paraîtra pour la première fois dans les journaux, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Nouvelle-Orléans, 7 mai 1888. (Signé) ALBERT VOORHIES, juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, député greffier. 9mai—3f en 30 j

Prof. CYRILLE C. THEARD
No 59 1/2 Union, 3e District.
Leçons chez lui de 9 heures à 10 heures du matin et de 6 heures à 9 heures P. M.
Français, Anglais, Volapük, Tenue de livres, etc. 14 oct—

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Citizens' Bank of Louisiana vs Mme Justine Durel, veuve de Bernard Avegno, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans,—No. 23,363—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de terre situé dans cette ville, 2ème district, dans l'îlet borné par les rues St-Pierre, Bourbon, Orléans et Dauphine, mesurant à peu près trente pieds de face à la dite rue St-Pierre, sur une profondeur d'à peu près soixante-dix pieds, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et dépendances sur le dit lot de terre. Ensemble avec quarante-cinq actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui y sont attachées.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant pour payer la réclamation du plaignant, savoir: la somme de trois cent quinze dollars ($315 00) montant du dit prêt avec dix pour cent d'intérêt à partir du premier mars 1880 et une autre somme de six cent trente dollars ($630) le montant de la dite contribution des dites actions avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-dix dollars ($90) à partir du premier décembre 1881 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1882 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1883 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1884 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1885 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1886 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1887 et tous les frais dans ce procès et la vente et les taxes dues sur la dite propriété.

L'acquéreur en outre assumera le reste des dites actions hypothécaires qui n'est pas encore dû mais qui est sujet à être appelé conformément à la charte et aux lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, la somme de trois mille quatre cent vingt dollars ($3,420) et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane conformément à sa charte et lois.

Et le reste, s'il y en a, du prix d'adjudication comptant.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans. 29 mai—29—juin 5, 12, 19, 26, 30.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Paul E. Théard vs. Antoine Zanoli et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 22,999—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Miro, Dumaine, Galvez et St. Philippe, désigné par le numéro sept, sur un plan dressé par Castaing et Giroux, arpenteurs, le 6 juin 1850, déposé en l'étude de Philippe Lacoste, ancien notaire de cette ville. Le dit lot mesure, d'après le plan précité, trente six pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Miro, sur une profondeur de cent soixante douze pieds onze pouces sur une ligne sur le côté le plus rapproché de la rue St. Philippe, et de cent cinquante neuf pieds quatre pouces deux lignes et quart sur le côté de la rue Dumaine, et trente-huit pieds 3 pouces une ligne de longueur sur la ligne du fond, ensemble avec tous les droits, toutes les voies, tous les privilèges et toutes les dépendances s'y rattachant d'une façon quelconque.

Cette propriété a été acquise, par voie d'achat, de Bernard Kelly, le 1er octobre 1867, en vertu d'un acte passé pardevant feu William J. Castell, notaire de cette ville; ladite propriété appartenant à la communauté existant entre Antoine Zanoli et sa défunte femme Teresa Ciovenda, dont la part étant échue en héritage à sa fille Mme Marie Elisabeth Zanoli, femme de Jean Mulé, junior.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans. 29mai—29—juin 5.12,19.26.30

ANNONCE JUDICIAIRE.

James D. Schepmoes et al. vs Mme H. Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,485—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite;

La moitié ou portion d'un certain lot de terre, situé dans le faubourg St-Mary, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Charles, Julie, St-Joseph et Camp; ladite moitié mesure quarante-deux pieds six pouces de face à la rue St-Charles sur une profondeur de cent soixante-douze pieds trois pouces entre lignes parallèles, le tout en pieds anglais. Etant la moitié ou portion du fond d'un certain lot de terre mesurant quatre vingt-cinq pieds de face à la rue St Charles sur une profondeur ci-dessus de cent soixante-douze pieds trois pouces.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur la dite moitié du lot de terre (connue par les locaux numéros 208 et 210 rue St Charles), tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans. 28 avril—28—mai 5,12,19,26—juin 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Citizens' Bank of Louisiana vs Mme Ellen ou Helen Buckley Wild et autres.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,361—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux terres situés dans le faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée, Casa Calvo, Congrès et Indépendance, désignés par les numéros dix-sept et vingt sur un plan fait par Al ou D'Hémécourt, ingénieur, le 17me jour de janvier 1848, déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire; les dits lots se touchent et mesurent chacun vingt-et-un pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Congrès sur une profondeur de quatre-vingt dix huit pieds neuf pouces et six lignes entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Et aussi, ensemble avec vingt-cinq actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, qui s'y trouvent attachées et portant sur la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: Comptant pour payer la réclamation des demandeurs, savoir: La somme de deux cent soixante-dix dollars, montant du prêt sur actions, avec dix pour cent d'intérêt sur ledit montant, à partir du 1er mai 1859, et une autre somme de trois cent douze dollars 50 cts, montant de contribution sur les dites actions du fonds capital, avec huit pour cent d'intérêt par an sur douze dollars 50 cts du dit montant, à partir du 1er décembre 1877; huit pour cent d'intérêt par an sur vingt-cinq dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1881; huit pour cent d'intérêt par an sur vingt-cinq dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1882; huit pour cent d'intérêt par an sur vingt-cinq dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1883; huit pour cent d'intérêt par an sur vingt-cinq dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1884; huit pour cent d'intérêt par an sur vingt-cinq dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1885, et huit pour cent d'intérêt par an sur vingt-cinq dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1886,—avec tous les frais du procès et de la vente ainsi que les taxes dues sur la propriété. L'acquéreur devra en outre assumer le reste de la dite dette hypothécaire pas encore dû mais pouvant être appelé en vertu de la charte et des lois de la banque, savoir: la somme de cinquante-quatre cent quatre-vingt-sept dollars 50 cts, l'acquéreur assumant toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens, en vertu de sa charte et des lois y relatives, et s'il y a un reliquat, du prix d'adjudication, comptant.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans. 8 mai—8, 15, 22, 29—juin 5 9.

ANNONCE JUDICIAIRE.

People's Homestead Association vs. John McCaffrey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 23,496—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Commune, Gravier, St-Jude et Bolivar, désignés par les numéros neuf et dix de l'îlet numéro un, lequel lot est dit plus haut. Lesquels dits lots se touchent et mesurent chacun, au pied anglais, trente pieds de face à la rue Bolivar, sur une profondeur de cent vingt-deux pieds sept pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles, conformément à un plan dressé par Knell et Weaver, le dix-septième jour de mars 1848, déposé en l'étude de J. R. Beard, anciennement notaire en cette ville, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent. Etant la même propriété qui a été acquise par le défendeur de John Ford, par acte passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire, le quinzième jour de juillet 1869, enregistré au Bureau des transferts de cette ville, livre 97, folio 185.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans. 8mai—8 15 22 29 juin 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Arthur Denis vs. W. G. Wehner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,575—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Calhoun, Magazine et Camp et la ligne du bas du Upper City Park et connu comme l'îlet numéro vingt-neuf de Burtheville; le dit lot désigné par le numéro quatre sur un plan du dit îlet numéro vingt-neuf, dressé par Arthur de Armas, député-voyer de ville, en date du 21 avril 1884, et annexé à un acte de vente, numéro un du dit îlet à John Q. Flynn, passé pardevant George C. Préot, notaire, le 27 septembre 1884, et mesurant, conformément au dit plan, vingt-huit pieds cinq pouces de face à la ligne du bas du Upper City Park sur une profondeur de cent trente-six pieds six pouces et quatre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans. 9mai—9 16 23 30—6 9 juin.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée rue Constance.

Joseph Feeney alias Jos Finney vs Wm B. Feeney.

No 18,951—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, il sera vendu en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, 23 avril 1888 et signé le 2 mai 1888, il sera vendu à l'encan, la propriété ci après décrite, savoir:

Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Constance, dernièrement Foucher, St-Joseph, Delord et Magazine, désignés par les Nos 3 et 5, se touchant et mesurant comme suit:

Le terrain No 3 mesure 31 pieds 11 pouces et 5|8 d'un pouce de façade sur Constance sur 117 pieds 8 pouces et 6|8 d'un pouce de profondeur d'un côté, et 117 pieds 9 pouces de profondeur de l'autre côté. Le terrain porte le No 145 rue Constance ou Foucher.

Le terrain No 5 mesure 25 pieds 5 pouces et 3 lignes de façade rue Foucher ou Constance, sur 117 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles et porte le No 147 rue Constance ou Foucher.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur; le reste à un et deux ans de crédit avec intérêt de 8 pour cent par an garantis par hypothèque spéciale et lieu du vendeur, et toutes les clauses usuelles de sécurité.

L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues en 1888 et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant John Bendernagel, notaire.
29 mai—29—juin 9 16 23 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison cottage de choix.

Succession de Dennis Spellman.

No 23,467—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 16 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 8 mai 1888, il sera vendu à l'encan:

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Quatrième District de cette ville, désigné comme lot No 102 de l'îlet borné par les rues Fulton (actuellement St- Thomas), Première, Rousseau et Sorapuru, mesurant comme suit: 30 pieds de face à la rue Sorapuru sur 120 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la ligne supérieure, 112 pieds 4 pouces sur la ligne inférieure et 30 pieds 7 lignes de large dans le fond; les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage No 54 rue Sorapuru.

Conditions—Comptant, l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour cette année 1888 et déposera 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant John G. Eustis, Esq., notaire.
16 mai—16, 19, 26—juin 2, 9, 16.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété améliorée rue Dryades.

Wm J. McCall vs. Thomas McCall.

No 22,850—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau 17 rue Carondelet—SAMEDI, 16 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un jugement en partage rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 30 avril 1888 et signé le 4 mai 1888, il sera vendu à l'encan—

Trois lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Baronne, Quatrième et Washington, désignés comme lots Nos 6, 7 et 8, contigus l'un à l'autre et mesurant chacun 25 pieds de face sur la rue Dryades par 125 pieds de profondeur. Sur une partie du dit terrain il y a un cottage en bois à un étage, No 661 rue Dryades, et contigu à celui-ci une grande bâtisse à deux étages avec quelque 18 à 20 chambres.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à un crédit de un et deux ans avec intérêt de 8 pour cent par an, lien de vendeur et toutes les clauses de sécurités usuelles, "de non alienando," assurance, frais d'avocat, etc.; l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour cette année 1888 et déposera dix pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant N. B. Trist, notaire.
10mai—16 26—2 9 16 juin

PAR B. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable dans le Quatrième district.

A l'encan à des conditions faciles.

Successions de Johann et de Maria E. Appell.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans "Division C"—Nos 21 944 et 23,914.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 23 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu de deux ordres de l'honorable Albert Voorhies, juge de la dite Cour, en date du 15 mai 1888, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Fulton ou St. Thomas, Joséphine, Adèle et Rousseau et mesurant 43 pieds de face à la rue Fulton ou St. Thomas, sur une profondeur de 137 pieds 9 pouces, le tout plus ou moins. La dite portion de terre étant composée de tout le lot désigné par le No 11 et 18 pieds du lot No 10 sur un croquis ou plan annexé à un acte passé pardevant Adolphe Mazureau, ancien notaire en cette ville, le 31 mars 1866.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur; le reste à un crédit de un et deux ans ou de un an. La somme à crédit payable en un billet de l'acquéreur portant 8 0|0 d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur assumera, en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1888. L'acte devant renfermer toutes les clauses usuelles de sécurité.

Un dépôt comptant de 10 0|0 sera requis sur les lieux pour assurer la vente.

L'acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.
20 mai—20 26—2 9 16 23 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Sixième District, coin des rues Laurel et Arabella.

Succession de Mme Mary B. Mullen.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A"—No 26,766.

A l'encan, à des conditions faciles.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 2 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 25 avril 1888, je vendrai la propriété désirable ci-après décrite, savoir:

Cinq terrains situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 du carré d'îlet No 19, borné par les rues Arabella, Live Oak, Joseph et Laurel. Les dits terrains se touchent et mesurent chacun, 30 pieds de façade rue Arabella, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le No 1 forme le coin des rues Laurel et Arabella. Ensemble avec une bâtisse à un étage en bois, contenant 4 chambres, galerie de devant et 2 chambres, auvent, lieux d'aisance, 2 citernes, etc. Arrière-cour plantée de nombreux arbres fruitiers tels que: orangers, pêchers, figuiers, etc. Pour de plus amples informations, voir plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y en a, à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente, garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acte de vente renfermant toutes les clauses usuelles de sécurité; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le paiement des billets. Les améliorations devront être assurées et la police transférée. L'acquéreur paiera, en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1888. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.
1er mai—1 5 12 19 26—juin 2

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District, paroisse d'Orléans, Compagnie d'Assurances "Factors & Traders" vs. Ellen S. Wood—No 23,458—Division A.—A tous ceux qui le présent avis concerne, salut!

Attendu qu'une vente du Shérif, le 10 mai 1875, en vertu d'un writ de saisie et de vente lancé dans l'affaire intitulée: Factors & Traders Insurance Company vs. Ellen S. Wood, No 6471, du dossier de l'ancienne Cinquième Cour de District, paroisse d'Orléans, (aujourd'hui transférée à cette Honorable Cour, avec le No 23,458), la Compagnie d'Assurances Factors & Traders ci-dessus citée, a acheté la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Calliope, Delord, Camp et Naïades (aujourd'hui St-Charles) désigné comme le terrain No quatre sur un plan déposé en l'étude de A. Mazureau, notaire en cette ville, en 1853: le dit terrain mesure trente-un pieds trois pouces de façade rue Calliope sur une profondeur de cent vingt-sept pieds sept pouces sept lignes entre lignes parallèles.

Et attendu que le jour en question la dite propriété décrite plus haut a été, dans la dite affaire, vendue et adjugée à la dite compagnie d'assurances "Factors & Traders" par le shérif de la paroisse d'Orléans en vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la loi—la dite propriété ayant été achetée par la dite compagnie pour la somme de trois mille cinq cents piastres, laquelle somme a été payée par la dite compagnie.

Et attendu que le dit shérif a exécuté un ordre de vente en faveur de ladite Compagnie d'Assurances Factors & Traders, ordre sous la date du 6 novembre 1875, dûment enregistré et par lequel la propriété transférée était et sans contestation connue;

Et attendu que ladite Compagnie d'Assurances Factors & Traders, a immédiatement pris possession de ladite propriété et en a depuis lors, en paix, continuellement et sans contestation gardé possession;

Et attendu que la Compagnie d'Assurances Factors & Traders a demandé à ce tribunal une monition conformément à la loi et aux sections 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95, approuvé le 10 mars 1870, connu comme les Statuts Révisés de la Louisiane;

Donc, maintenant, la prière et l'application de la dite compagnie d'assurances Factors and Traders ont été accordées, et cette monition est émise en conséquence; et toutes les personnes intéressées dans ladite propriété capable de revendiquer un droit, titre ou réclamation contre la propriété résultant d'une informalité dans la publication des avis, procédures, description ou adjudication en vertu desquelles la vente s'est faite, ou toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation et l'annonce de l'époque de la vente et tout autre défaut, ces personnes sont citées et requises au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, de faire valoir, dans les trente jours qui suivront la publication première de cette monition dans les feuilles publiques, la raison pour laquelle la dite vente ne devrait pas être confirmée et homologuée.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Nlle-Orléans, 9 avril 1888.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
(Signé) JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.
Une copie exacte, JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.
10 avril—

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriétés dans le Second et Troisième Districts.

No 231 rue Dauphine, Second District,
No 351 rue St. Claude, Troisième District.
No 54 rue Annette. Troisième District.
No 55 rue Union, Troisième District.

Succession de Pierre Perez, No 23,829, Division D.

SAMEDI 16 juin 1888, il sera vendu à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civil de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 mai 1888, les propriétés suivantes, savoir:

1° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Bourgogne, St. Philippe et Dumaine, étant à une distance de 30 pieds 4 pouces de l'encoignure des rues Dauphine et St. Philippe; lequel lot de terre mesure 37 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Dauphine, sur 74 pieds 3 pouces 3 lignes de profondeur.

2° Un lot de terre dans l'îlet compris entre les rues St. Claude, Esplanade, Marais et Kerlerec, étant à une distance de 95 pieds 11 pouces 3 lignes de l'encoignure des rues Kerlerec et St. Claude. Le dit lot de terre mesurant 25 pieds de face à la rue St. Claude sur 117 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur.

Aussi attenant à la susdite propriété une autre portion de terre mesurant environ 10 pieds sur la ligne parallèle à la rue St. Claude et 9 pieds de profondeur sur la ligne parallèle à la rue de l'Esplanade. Ensemble une bâtisse en bois construite sur la façade faisant face à la rue St. Claude, occupée comme un marché privé; une autre bâtisse à étage dans la cour ayant 4 chambres, hydrant, citerne, etc., etc.

Une partie de cette propriété, 18 pieds de face à la rue sur 23 de profondeur, est louée à bail jusqu'au 17 février 1889 à raison de $10 par mois et payable d'avance, avec privilège de renouvellement pour deux années de plus.

Pour plus de détails se référer au bail au bureau de l'encanteur.

3° Un lot de terre "avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent" dans l'îlet compris entre les rues Annette, St. Bernard, Urquhart et Villeré, étant à une distance de 127 pieds 10 pouces 4 lignes de l'encoignure des rues Annette et Urquhart; lequel lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Annette sur une profondeur de 191 pieds 10 pouces 2 lignes.

4° Un lot de terre dans l'îlet borné par les rues Union, Français, Remparts et Bourgogne, étant à une distance de 127 pieds 5 pouces de l'encoignure des rues Union et Bourgogne. Lequel lot de terre mesure 30 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue de l'Union sur 121 pieds 6 pouces de profondeur. Ensemble une maison ayant plusieurs chambres, cuisine, lieux d'aisance, etc., etc.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Une moitié comptant et balance à un an de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de la date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les acquéreurs assumeront en sus du prix de vente les taxes pour l'année 1888.

Actes de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis des acquéreurs.
12 mai—12,19,26—juin 2,9,16

Terre dans Est Baton Rouge.

Jas. A. Renshaw vs. Ses Créanciers.

No 20,268.—Cour Civile de District—Division A.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: Encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 23 juin 1888, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 16 mai 1888—

Une certaine portion de terre, ensemble les bâtisses et améliorations qui en dépendent, située dans la paroisse d'Est Baton Rouge, dans cet Etat, à environ quinze milles de la ville de Baton Rouge, et à environ deux milles de Hope Villa, près de Clay Cut Creek, contenant cent vingt arpents de superficie, lesquels ont été pris de la partie inférieure nord d'une portion de cent cinquante arpents vendue à Joseph Heard et renfermé du côté nord par les terres de Walkins et Thomas, et du côté est par celles de Webb et au sud par les terres acquises par Heard de Tarlton & Co.

Conditions—Comptant

L'acheteur devra payer en sus du prix d'adjudication les taxes pour l'année 1888.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire public.

Un dépôt de 20 0|0 devra être payé comptant sur les lieux pour le montant de la vente.
19mai—19,26—2,9,16,23 juin

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE. VENTE DE SYNDIC.

Reed & Smith vs leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 21,240.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, Encanteur—Bureau, No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 16 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 5 mai 1888, dans l'affaire ci-dessus, à l'encan il sera vendu—

Tous les droits, titres et intérêts des dits Reed & Smith, dans et aux terres ci-dessous décrites ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent:

Les terres étant connues comme la section de face 24, township 21 sud, range 24 est, du district sud-est de la Louisiane, ouest du fleuve Mississippi. Situé sur la rive est du bayou Bruleau, dans la paroisse Jefferson.

Les améliorations consistent des bâtisses, hangars, citernes, quais et constructions de toutes sortes bâties sur ou appartenant aux dites terres.

Les dites terres sont des terres marécageuses et sujettes à confirmation par les Etats-Unis à l'Etat de la Louisiane, et n'ont pas encore été ainsi confirmées mais sont maintenant en cours de confirmation et les dits Reed & Smith, en raison du fait qu'ils ont déposé le prix d'achat par la loi au bureau des Terres de l'Etat, sont en droit d'entrer les dites terres et d'en obtenir une patente aussitôt que celles-ci auront été confirmées par les Etats-Unis à l'Etat de la Louisiane.

Le titre à la propriété foncière ci-dessus n'est, dès lors, pas un simple titre de gratification, mais le dit syndic sera seul propriétaire de toutes les améliorations sur ces terres, pleinement décrites ci-dessus; et cette vente comprend par ordre de la cour tous les droits des dits vendeurs au dit fonds et à tous les montants déposés au bureau des terres de l'Etat pour l'acquisition d'un titre à la dite propriété foncière.

Conditions—Comptant. Dix pour cent devant être payé comptant sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Alphonse Phillips, notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 mai—13, 20, 27—Juin 3, 10, 16.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence Cottage, dans le Sixième District,

Succession d'Amelia Arceneaux, veuve de Joseph Arceneaux.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,863.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur. Bureau, No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 16 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 30 janvier 1888, dossier No. 22,863, pour le compte de la susdite succession, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Jersey, Tchoupitoulas, Avenue Napoléon et la rue Jena, et mesurant 20 pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de 100 pieds, d'après un plan dressé par Hunter Stewart, voyer, daté en février 1885.

Conditions—Comptant. 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant E. Commagère, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes dues en 1888.
13 mai—13. 20, 27 mai—3, 10, 16 juin.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de valeur dans le Troisième District,

No 522 rue Derbigny, coin Union.

Cottage double, donnant un bon revenu, Nos. 323 et 325, rue Urquhart, entre St. Ferdinand et Port.

Frank J. Kern et autres contre George Duchmann, tuteur datif.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.—A. Brignoni, encanteur,—Bureau: Nos. 38 et 40 rue Royale—le SAMEDI, 2 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, en vertu d'un décret de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu le 9 avril 1888, et signé le 18 avril 1888, No 23,720 du docket, dans l'affaire de Frank J. Kern et autres contre Geo. Duchmann, tuteur datif, pour un partage entre les héritiers.

1° Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les servitudes et avantages s'y rattachant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le No 25 (ancien 7 ou 750 nouveau) par les rues Claiborne, Derbigny, Union et Bagatelle, lesquels lots sont désignés par les numéros vingt à vingt-quatre, les deux inclusivement, sur un dessin particulier annexé au dit acte de Frans Case, receveur de Fred. Robberts, et en faisant partie, passé pardevant J. Bendernagel, notaire, le 20 juin 1879, le dessin ci-dessus étant fait d'après un plan de Chas. A. De Armas, architecte, en date du 17 juillet 1872, déposé au bureau de Placide J. Spear, encanteur. D'après ce dessin et ce plan, les dits lots mesurent chacun 30 pieds 11 pouces 6 4|5 lignes de face à la rue Derbigny, sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles, au pied anglais. Les deux lots se touchent.

Les améliorations consistent en un cottage confortable en bois, couvert en ardoises, comprenant 4 grandes chambres, une écurie couverte en ardoises, une bonne citerne, un puits, lieux d'aisance, etc.; le dit cottage est désigné par le numéro municipal 522, rue Derbigny, coin Union.

2° Un certain lot de terre, avec les édifices et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Urquhart, Girod, Port et St-Ferdinand, mesurant 38 pieds 10 pouces 2|3 lignes de face à la rue Urquhart sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un joli cottage en bois à deux corps de logis, à un étage et couvert en ardoises, comprenant 4 chambres, 2 cuisines plâtrées partout, hangars à bois et pour blanchissage, 2 citernes, lieux d'aisance, etc., et connu par les numéros municipaux 323 et 325 rue Urquhart. Les deux côtés du cottage sont occupés par des locataires payant très régulièrement $12 par mois.

Conditions—La moitié ou plus, au gré de l'acquéreur, comptant. Le reste à un crédit d'un an en billets garantis spécialement par hypothèque et le lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de la vente, avec toutes les dépenses, des honoraires d'avocats, en cas de procédures légales pour le recouvrement du montant des billets. Le cottage devra toujours être assuré pour le montant des billets souscrits par l'acquéreur et la police d'assurance transférée aux porteurs des dits billets. L'acquéreur, en outre, sera tenu d'assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1888, en sus du prix d'achat, et il devra faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente par devant J. Duvigneaud, notaire, aux frais des acquéreurs.
28 avril—28 av—5, 12, 19, 26 mai—2 juin.

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un joli Cottage comme Résidence,

Coin des rues Chestnut et St-André. Sept chambres, lot 32 sur 125 pieds.

Rue en asphalte et double ligne de chars.

Succession de Jno. Brownson et Caroline Brownson, sa femme, tous deux décédés.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet. — SAMEDI, 23 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E" daté le 16 mai 1888, dossier No 23,526, pour le compte des successions de John Brownson et de Caroline Browson, sa femme, tous deux décédés, il sera vendu à l'encan:

Coin des rues Chestnut et St-André.

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. André, Joséphine, Chestnut et Camp, désigné par le No 15, lequel lot mesure 32 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue St-André, sur une profondeur et une façade à la rue Chestnut de 125 pieds, toutes plus ou moins, mesure américaine.

Les améliorations comprennent Un cottage en bois recouvert en ardoises, contenant sept chambres, galeries devant et sur le côté, citernes et hangar, lieux d'aisance, cour pavée, jardin, arbres, etc., et loué jusqu'au 1er octobre 1888 à $25 par mois, et connu comme le No 272 rue St-André.

Conditions—Comptant en passant les titres, 10 pour cent payé comptant sur les lieux, et l'acquéreur assumera les taxes de 1888 en outre de l'adjudication.

Acte de vente pardevant E. J. Blanchard, notaire, aux frais de l'acquéreur.
20 mai—30 27 mai—3, 10, 17, 23 juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence en briques à trois étages, No 12 rue des Remparts, entre Canal et Douane.

Succession de Robt. G. O'Connor, décédé.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 15 rue Carondelet—Le SAMEDI, 23 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," en date du 22 mai 1888, Dossier No 24,011, pour le compte de la succession de Robert G. O'Connor, décédé, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Canal et Douane, mesurant, plus ou moins, 21 pieds 4 pouces de face à la rue des Remparts sur une profondeur d'environ 52 pieds 2 pouces, entre lignes parallèles, ensemble avec une autre portion de terre, qui est contiguë, au fond, à la propriété décrite ci-dessus, et mesure 20 pieds de large sur la ligne du fond sur une profondeur de 26 pieds, faisant une profondeur totale de lot d'environ 78 pieds 2 pouces.

Les améliorations comprennent:

Une bâtisse en briques à trois étages recouverte en ardoises, connue comme le No 12 rue des Remparts, et servant actuellement de café et restaurant avec cuisine au dessous et résidence au dessus, et ayant 8 ou 10 chambres en tout, avec tuyaux de gaz partout, corridor, etc., et louée à Louis Cignonis à raison de $50 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un et deux ans, avec 8 0|0 d'intérêt par an du jour de la vente, et toutes les clauses de garantie usuelles; 10 0|0 devant être payé comptant sur les lieux et l'acquéreur assumera les taxes de 1888 en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant Andrew Hero, notaire, aux frais de l'acquéreur.
24 mai—24, 27—juin 3, 10, 17, 23.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une propriété désirable, coin des rues Julie et Dryades.

Succession de Pierre Macou, décédé.

A l'encan.

PAR W. I. HODGSON Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 2 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D", en date du 20 avril 1888, Dossier No. 23,739, pour le compte de la succession de Pierre Macou, décédé, à l'encan il sera vendu:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Julie, Baronne et Dryades, anciennement Phillipa, et l'Avenue Howard, anciennement rue Delord, mesurant 29 pieds 8 pouces de face à la rue Julie, sur une profondeur sur la rue des Dryades de 120 pieds, entre lignes parallèles, et la largeur dans le fond à une allée d'à peu près 12 pieds de large et traversant l'îlet de la rue Baronne à la rue Dryades

Les améliorations comprennent un cottage en brique couvert en ardoises, et une bâtisse en briques à deux étages, ayant le tout ensemble 10 chambres ou plus; gaz et installations, cuve, etc.; valant $40 par mois.

Conditions—L'acquéreur assumera un certain billet à ordre de $2000 portant hypothèque sur la propriété et dû le 31 décembre 1888, le reste comptant; ou le tout comptant, au gré de l'acquéreur, 10 pour cent comptant sur les lieux et l'acquéreur assumera les taxes de 1888, en sus du prix de son enchère.

Acte de vente pardevant Chas J. Théard, notaire, aux frais de l'acquéreur.
29avril—29 mai 6 13 20 27—2 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cottage en bois, rue Prieur, entre Poydras et Perdido.

Succession de Martin Francis Dwyer, décédé.

Vente pour un partage.

A long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 9 juin 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un jugement et ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu et signé le 7 mai 1888, Dossier No. 22,347, pour le compte de la succession de Martin Francis Dwyer, décédé, pour un partage, il sera vendu à l'encan—

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prieur, Johnson, Poydras et Perdido, mesurant 14 pieds 7 pouces et 4 1|2 lignes de face à la rue Prieur, sur une profondeur de 151 pieds 3 pouces, entre lignes parallèles, formant la moitié plus près de la rue Poydras, du lot original No 20 d'après un plan de W. A. Franck, daté du 12 avril 1854, déposé dans le bureau de W. L. Poole, Esq., notaire.

Les améliorations consistent en un cottage en bois ayant quatre chambres, citerne, etc.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses de sécurité usuelles; 10 pour cent devra être payé comptant et l'assumation des taxes de 1888.

Acte de vente pardevant Benj. Ory, Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur.
10mai—10,13,20,27—3,9juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Livres! Livres! Livres! Montre en or, vêtements, etc.

Succession de Robert G. O'Connor, décédé.

A l'encan, Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON. Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet — MERCREDI, 6 juin 1888, à 11 heures a. m., au rez-de-chaussée du magasin, No 22 rue de Chartres entre Canal et Douane, Deuxième District, en cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," daté le 21 mai 1888, dossier No 24,011, pour compte de la succession de Robert G. O'Connor, décédé, il sera vendu à l'encan:

Un grand assortiment de livres de loi, et livres divers, montre en or, une malle de vêtements, etc., d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.
27 mai—27,31, 3 juin à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une charmante résidence en bois, No 238 rue Troisième, entre St. Charles et Prytanée.

Succession de Wm. T. Vaudry et sa femme, Jane Blanche Vaudry, tous deux décédés.

A un long crédit. A l'encan,

PAR W. I. HODGSON, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civil de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 24 mai 1888, dossier No 22,357, pour le compte des successions de William T. Vaudry et sa femme, Jane Blanche Vaudry, tous deux décédés, à un long crédit, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Troisième, Quatrième, Prytanée et l'Avenue St-Charles, désigné par le No 4; lequel lot mesure 39 pieds 8 pouces de face à la rue Troisième, sur une profondeur sur le côté contigu à la rue Prytanée de 127 pieds, et 85 pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté la plus rapprochée de l'Avenue St-Charles, puis courant à angles droits vers la rue Prytanée une distance de 9 pieds 8 pouces, et puis il y a une seconde profondeur de 42 pieds sur une ligne parallèle à l'Avenue St-Charles jusqu'à sa ligne de fond, sur laquelle ligne de fond il a une largeur de 30 pieds, toutes entre lignes parallèles, mesure américaine; le tout d'après un plan qui peut être vu à l'endroit de vente. Les améliorations comprennent

Une résidence en bois confortable, bien bâtie, à deux étages et recouverte en ardoises, connue comme le No 238 rue Troisième, ayant corridor en haut et en bas, 9 ou dix chambres en tout, chambre à bain, lieux d'aisance, office, etc. subdivisée pour la commodité et le confort, d'une gentille résidence de famille, admirablement tapissée, avec de belles installations de gaz partout. Le tout en parfait état; il y a un hydrant, une citerne et dépendances, joli jardin devant, sur le côté et au fond. Des barrières en fer sur la façade et le côté, entourage élégant, et la propriété peut être inspectée avec une carte de l'encanteur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un et deux ans, avec 7 0|0 d'intérêt par an, et toutes les clauses de sécurité usuelles du jour de la vente. L'acquéreur assumera les taxes de 1888, en outre de son enchère, et fera un dépôt comptant de 10 0|0 sur les lieux.

Acte de vente, pardevant A. Hero, notaire, aux frais de l'acquéreur.
27 mai—juin 3 10 17 24 30

VENTES A L'ENCAN

PAR HENRY STERN & CO

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, MARDI, 29 mai 1888, à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan No 35 rue de Chartres—

Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages les meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions—A la vente 29 mai—1f

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés-Cottages

Coin des rues Carondelet et Conery —ET— Coin des rues Melpomène et Clara.

Successions de William H. Foster et de Virginia Pettit, sa femme.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 25,568.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet. — SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No. 72 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, conformément à un ordre de l'honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 3 mai 1888, et rendu dans les successions ci-dessus, savoir—

1. Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue St Charles, les rues Washington, Carondelet et Conery, désigné par la lettre B, d'après le plan de A. De Armas, député voyer de ville, le 28 mars, 1888, D'après ce plan, le dit morceau ou portion de terre forme l'encoignure des rues Carondelet et Conery et mesure 28 pieds 4 pouces et 1 ligne de face à la rue Carondelet sur 90 pieds de profondeur et de face sur la rue Conery, et entre lignes égales et parallèles. Le tout mesure américaine. Ensemble avec les bâtisses et améliorations, droits et voies y appartenant en quelque sorte.

Les améliorations consistent en un joli cottage en bois à un étage, bâti en dehors des lignes du lot et retiré de la banquette, et contenant des galeries sur le devant et sur le côté, chambres à coucher, salon salle à manger, cuisine, citerne, etc. Se trouvant en face de la résidence du Très Rév. Evêque Galleher. Les chars de la rue Carondelet passent devant. Une demeure confortable dans un beau voisinage.

2. Deux certains morceaux ou portions de terre, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Melpomène, Felicité, Clara et Willow désignés par les lettres B et C, sur un plan annexé pour référence à l'inventaire de la succession de feu Pierre Patterson, dressé par T. G. Eustis notaire en cette ville, le 26 février 1876; les dites portions sont adjacentes et mesurent plus ou moins comme suit: le lot B mesure 31 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à la rue Melpomène sur 69 pieds de profondeur et face à la rue Clara, le dit lot formant l'encoignure des rues Melpomène et Clara: le lot C mesure 32 pieds 7 pouces de face à la rue Melpomène sur 69 pieds de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies etc.

Conditions—Une moitié ou le tout comptant, au gré de l'acquéreur. La portion à crédit, s'il y en a, à un an avec billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de vente jusqu'à paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer le paiement. Les améliorations devront être assurées et la police d'assurance transférée; l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1888 en sus du prix d'adjudication. Dix pour cent comptant du prix d'achat seront requis au moment de la vente.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire.
3mai—3 5 12 19 26 juin 2 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Effets mobiliers et meubles de maison.

Succession de Henry Schrimpf.

No 23,065.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO. G. G. Friedrichs, encanteur—bureau, No 10 rue Carondelet.—LUNDI, 4 juin 1888, à 11 heures a. m., il sera vendu à l'encan sur les lieux ci-après désignés, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 23 mai 1888 et rendu dans la dite succession.

Tous les meubles de maison et effets mobiliers appartenant à la dite succession, d'après un inventaire enregistré au bureau des encanteurs et contenu dans la maison rue Broadway entre Troisième et Barthe.

Conditions—Comptant avant livraison.
24 mai—24 28 2 4 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées dans les Premier et Quatrième districts.

Rues Melpomène et Franklin.

Succession de Henry Schrimpf.

No 23,065 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No. 10 rue Carondelet—SAMEDI, 24 juin, 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St Charles, il sera vendu à l'enchère publique, conformément à un ordre de l'Hon. F.A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans les propriétés ci-dessous désignées, à savoir—

1° Deux certains lots de terre, situés dans l'îlet borné par les rues Melpomène Willow, (anciennement Mattin), Clara, Félicité Road ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Ces lots sont désignés par les Nos 6 et 7, et mesurent comme suit: Le lot No 6 mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Melpomène, 32 pieds 5 pouces 5 lignes de largeur dans le fond, sur 102 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne de côté du lot No 5 et 95 pieds 2 pouces 5 lignes sur la ligne de côté du No 7. Le lot No 7 mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Melpomène, 32 pieds 3 pouces 5 lignes de large dans le fond, et 95 pieds 2 pouces 5 lignes sur la ligne du No 6, et 87 pieds 9 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne du côté du No 8, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, comprenant un cottage résidence en bois.

2° Deux certains lots, avec les améliorations, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Liberté, Jackson et Philip, désignés par les Nos 12 et 13, d'après un plan du 1852 déposé au bureau de T. O. Starke ancien notaire de cette ville, adjacent l'un à l'autre et mesurant 27 pieds de face à la rue Franklin sur 143 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre formé des arrières-portions des lots Nos 1, 2 et 3 du plan ci-dessus et mesurant 28 pieds 8 pouces 3 lignes de face à la rue Franklin sur 95 pieds 3 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne de côté, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, comprenant une maison en bois à un étage.

Conditions—La moitié ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et la balance, à un crédit d'un an, en billet spécialement garanti par lien du vendeur et portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement et contenant les clauses usuelles de 5 pour cent pour honoraires d'avocat en cas de poursuites pour le recouvrement du montant du dit billet, les améliorations devant être assurées et la police transférée au porteur du dit billet; l'acquéreur assumera, en outre, le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1888, en sus du prix d'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire public, aux frais des acquéreurs.
24 mai—24, 26mai—2, 9, 16, 23 juin.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Succession de Thomas Wiltz.

No 11,839—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 2 juin 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Commercial Place et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 30 avril 1888, pour le compte de la dite succession: Une moitié d'intérêt indivise dans un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Congrès, Elmire et Remparts, désigné comme lot No 3 de l'îlet No 12 et mesurant 30 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Congrès, sur une profondeur de 93 pieds 4 pouces entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes qui appartiennent au dit lot.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant James Fahey, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
1er mai—1,5,12,19,26—2 juin

Meubles, etc.

Succession de Mme Veuve Chas. E. Dubreuil.

No 23,631—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau, 46 rue Royale, —MERCREDI, 30 mai 1888, à 11 heures A.-M., il sera vendu à l'encan, au No 254 rue Bourbon, entre les rues Ursulines et Hôpital en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 19 avril 1888, un assortiment de meubles de maison, etc. d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.
20 mai—20 23 26 30

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

Cottage de résidence, Rue Moralès, Troisième District.

Succession d'Elizabeth Davis, épouse de Henri C. Davis.

No. 8,786.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur. Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 mai 1888, il sera vendu à l'encan:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Morales, St-Antoine, Urquhart et Bagatelle, mesurant 30 pieds de façade rue Moralès, sur 60 de profondeur.

Conditions: Une moitié ou davantage comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles de sécurité sur ladite propriété.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Fred Zengle, notaire. Dépôt de 10 pour cent.
26 mai—26—juin 2,9,16,23,30

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest,
87 RUE DECATUR.